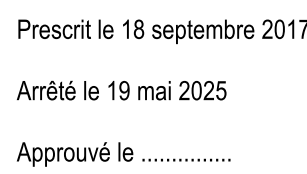


TREMENTINES - PLAN 2 / 4



Annexé à la délibération
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme & architecture

 Limite communale
 Limite de commune déléguée
 Limite parcellaire
 Bâti dur
 Bâti léger

PRESCRIPTIONS

 Arbre à protéger
 Éléments bâti soumis à permis de démôir
 Bâti autorisé à changer de destination
 Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 Patrimoine bâti à protéger
 Haie protégée
 Linéaire commercial
 Boisement protégé
 Carrière
 Centralité commerciale
 Emploiment Réserve
 OAP Désertification
 OAP Extension
 Zone Humide protégée

 1AUE
 1AUH
 1AUX
 2AUE
 2AUH
 2AUX
 A
 AE
 Agv
 AL
 Ap
 Ar
 AT
 Av
 AY
 N
 Nd
 UA
 UB
 UBh
 UC
 UE
 UEg
 UY
 UYc
 UYl
 UYz



Commune	N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
NUAILLE	1	Programme de logements (mixité social)	Commune	623

